

ARTISTE RENCONTRE TERRITOIRE UNIVERSITAIRE (ARTU)

L'Université de Lille

en partenariat avec

**la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France
(Drac Hauts-de-France)**

lance dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique
et culturelle prenant place dans le cadre du programme « **Artiste rencontre...
territoire universitaire** » (ARTU)

un **appel à candidatures** en direction :

des artistes de tous domaines d'expression artistique
sur le thème « Tiers paysage »

Période de résidence : de janvier à mai 2024

Période d'immersion : 2 semaines courant octobre-novembre 2023

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des étudiant·e·s et de la communauté universitaire, l'Université de Lille en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (Drac), propose une résidence-mission à destination des artistes de tous domaines d'expression artistique. Le thème « Tiers paysage » est proposé comme fil conducteur de cette résidence.

Cette résidence-mission ARTU tend à favoriser une présence artistique fédératrice au sein de l'Université de Lille. L'université peut s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des interlocuteurs au sein de l'établissement (enseignant·e·s, chercheur·se·s, personnels non enseignants, représentant·e·s d'associations étudiantes etc.).

Par « Tiers paysage », il est entendu les zones en attente, intérieures ou extérieures, parfois végétalisées, pas ou peu exploitées du territoire universitaire. Assez proche de la notion d'espace liminal, les zones de transition, de frontière, sont évocatrices de perceptions variées. Elles sont étranges, voire abandonnées, au potentiel de transformation en attente.

1- Le territoire d'action

1. L'Université de Lille

L'Université de Lille (ULille) devenue au 1^{er} janvier 2022, établissement public expérimental, a intégré quatre établissements-composantes : Sciences Po Lille, l'École supérieure de journalisme de Lille (ESJ), l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille (ENSAPL) et l'École nationale supérieure des arts et industries textiles (Ensait). Ce nouvel établissement résulte de l'ambition partagée par plusieurs acteurs clés de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du territoire, de joindre leurs forces pour créer :

- une université d'excellence et inclusive, se positionnant parmi les établissements européens les plus reconnus dans les dix années à venir ;

- un acteur majeur du renouveau en cours de son territoire, capable de répondre, par les outils du savoir et de la connaissance, aux défis des transitions globales – sociales, économiques et écologiques.

L'université ainsi créée est l'une des plus grandes universités françaises et compte près de 80 000 étudiants, 7 500 personnels (administratifs et enseignant.e.s, enseignants-chercheur.e.s). Elle est implantée sur 10 sites différents et ce, sur l'ensemble de la métropole lilloise : 6 campus universitaires et 4 écoles établissements-composantes de l'Université de Lille. (<https://www.univ-lille.fr/universite>)

2. Le projet culturel de l'université

La politique culturelle de l'université est articulée autour d'une grande thématique « **TRANSITIONS** » et s'appuie sur 4 piliers :

- La **pratique artistique** à travers une quarantaine d'ateliers, des appels à projets, des scènes ouvertes
- Une **ouverture sur le monde** grâce au dispositif « Atout culture » **et un questionnement sur nos sociétés contemporaines** par le biais d'une programmation pluridisciplinaire et d'un déploiement de la culture scientifique en lien avec les formations
- Un travail d'inventaire et de valorisation du **patrimoine** universitaire
- Un accueil d'artistes en **résidence** et un accompagnement des projets émergents de la communauté universitaire pour conforter le projet d'université de la création.

Cette politique culturelle, à l'écoute de la communauté universitaire, vise à encourager la réflexion, la curiosité et le développement d'un esprit critique. L'Université de Lille et son service culturel souhaitent ainsi favoriser le croisement entre les univers artistiques et la communauté universitaire. Faire de l'université, d'un point de vue artistique, un lieu d'excellence de recherche artistique et scientifique.

La direction culture est partenaire des grands événements culturels régionaux : Lille 3000, Séries mania, Cité philo, triennale art et industrie...

3. Contexte de la résidence

Une université des transitions globales. Répondre aux transformations en cours

Notre société est confrontée à un tournant, sur un plan environnemental, technologique, économique, sanitaire, social. Ces enjeux sont tout particulièrement prégnants dans la région

Hauts-de-France, lieu d'une transition économique, sociale et écologique à la hauteur de son important passé industriel et minier. Cette transition implique des transformations de nos manières d'être, de penser, et d'agir, et une capacité d'adaptation continue des individus et des organisations.

Par la variété de ses domaines d'expertise et de savoir-faire, l'Université de Lille a un rôle-clé à jouer dans les réponses à apporter à ces défis. C'est pourquoi son projet a été conçu autour du thème de la transition globale. L'objectif est d'initier de nouvelles pistes d'action pour réinventer le progrès.

2- Cadre de la résidence-mission ARTU

Favorisant la rencontre entre les publics universitaires et l'artiste, la résidence-mission ARTU est caractérisée par l'échange mutuel qui se développe tout au long de l'élaboration des gestes artistiques. L'artiste et la communauté universitaire se nourrissent, les uns les autres, pour aborder autrement leurs disciplines réciproques.

Les rencontres sont accompagnées de la diffusion d'une partie représentative de l'œuvre de l'artiste déjà accomplie et disponible, à travers le territoire universitaire. Ces monstrosités en lieux dédiés et/ou non dédiés s'envisagent dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivent tout au long de sa durée, voire à son issue.

La résidence-mission ARTU ne se confond nullement avec une résidence de création, puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident.e, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche d'action et d'expérimentation culturelles donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il/elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Pour comprendre les principes et modalités de la résidence mission, il est impératif de prendre connaissance de la dernière version du document [Qu'est-ce qu'une résidence mission ?](#) téléchargeable sur le [site de la Drac](#).

3- Précisions sur le terme « geste artistique »

Le geste artistique se différencie très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doit pas se confondre avec ces dispositifs qui sont proposés, tout au long de l'année, au sein de chaque site universitaire.

Conçu en lien étroit avec les enseignant.e-s les étudiant.e-s, les membres du personnel, et fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste-résident.e, le geste artistique

Résidence ARTU

peut prendre des formes différentes : selon les cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncé, etc. Quel que soit le parti pris par les équipes associées à l'artiste-résident·e, il se donne toujours pour objectif de faire percevoir la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend.

Chaque geste artistique peut se déployer au sein des services culturels des universités, des départements d'enseignement, des laboratoires de recherche, des bibliothèques universitaires, des maisons des étudiants, des associations étudiantes, des équipements culturels universitaires (cinéma, lieux de diffusion divers, espace d'expositions...), des lieux de vie des étudiant·e·s, des tiers-lieux, dans l'espace public (intérieur ou extérieur) ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident·e ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

4- Calendrier de la résidence-mission ARTU

4.1 La phase d'immersion

Afin d'anticiper le bon déroulement de la résidence-mission ARTU, l'artiste-résident·e sera disponible pour une phase de 15 jours, si possible consécutifs, nommée ici phase d'immersion. Ce temps permettra à l'artiste-résident·e de se familiariser avec le vaste territoire et de rencontrer les acteurs à l'origine du projet, en particulier les équipes du service culture.

Cette période d'immersion est l'occasion de :

- présenter l'artiste et d'organiser de multiples rencontres avec des équipes d'enseignant·e·s, de personnels non-enseignants ou de groupes d'étudiant·e·s ressources ;
- démarrer la réflexion et la co-construction du/des gestes artistiques ;
- concevoir le plan de diffusion des œuvres, le plan de communication de la résidence-mission ;
- organiser la participation des établissements/composantes et prévoir le calendrier d'interventions ;
- concevoir le calendrier détaillé de la présence de l'artiste.

4.2 La phase de réalisation des gestes artistiques

Cette seconde période de la résidence-mission ARTU est dédiée à l'élaboration des gestes artistiques avec les différents groupes et équipes rencontrés. Aussi, l'important volet de la résidence-mission ARTU concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec le service culturel de l'université. Celui-ci est invité à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste-résident-e et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression : dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers, etc. Il est également invité à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de cet.te artiste. Le résultat de ce projet collectif fera l'objet d'une ou de plusieurs restitutions publiques en cours ou en fin de résidence-mission.

5- Profil des candidat.e.s

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission ARTU précédemment décrite, un.e artiste dont la recherche et la démarche sont délibérément inscrits dans le champ de la création contemporaine. L'artiste candidat.e, français.e ou étranger.e (maîtrise de la langue française exigée) est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission ARTU.

Il/elle est en mesure de prendre en compte les spécificités et caractéristiques des établissements où des activités d'enseignement et de recherche sont dispensées dans différentes disciplines. Il/elle est en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté universitaire. Il/elle est en mesure de mobiliser un ensemble conséquent de ses œuvres déjà accomplies et disponibles. Il/elle maîtrise l'usage oral de la langue française et possiblement anglaise. Il/elle dispose d'un permis de conduire en cours de validité et si possible d'un véhicule personnel.

6- Éléments organisationnels et financiers

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de l'Université de Lille et de l'artiste-résident.e est signée avant le début de la résidence-mission ARTU. Il s'agit au total d'une résidence de 17,5 semaines à raison de 4 à 5 jours par semaine.

6.1 Rétribution de l'artiste

L'allocation de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici que le coût total employeur pour la durée de la résidence ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros (coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés). Ce montant correspond au

coût total employeur (salaires et charges, cotisations et taxes s'y attachant) et aux droits d'auteur pour les résidents concernés.

L'allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnel·le·s de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur :
 - des propositions d'actions de médiation démultipliée
 - des créations conjointes de « gestes artistiques »,
- l'accompagnement artistique de ces propositions d'actions de médiation et de ces créations.

6.2 droits déclarables

Il est toutefois signalé :

- à l'artiste-candidat qui relève du statut d'artiste-auteur, qu'une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits déclarables à l'Urssaf Limousin. Il s'agit essentiellement de sa composante diffusion, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur au sein de chacune de ces associations d'artistes. La composante diffusion étant estimée, assez précisément, à 30 % de la mission.
- à l'artiste-candidat, s'il relève du statut d'intermittent qu'une partie de la mission – la composante diffusion en l'occurrence si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut – peut faire l'objet d'une rémunération au cachet. La composante diffusion étant estimée, assez précisément à 30 % de la mission

Tout dépassement de ce plafond de 30 % ne peut être accepté par l'employeur.

Ce sont les contributions respectives de l'Université de Lille et de la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

6.3 Frais afférents

Un abonnement du réseau de transport Ilévia sera souscrit pour l'artiste par la Direction culture pour la période d'immersion.

Résidence ARTU

Afin de garantir de bonnes conditions d'exercice, l'artiste disposera en autonomie d'un budget négociable couvrant les dépenses nécessaires à sa mission tout au long de la résidence (achat de matériels, dépenses potentielles liées aux expositions...).

L'artiste et l'Université de Lille établiront dès la phase d'immersion un budget prévisionnel pour anticiper les dépenses et le calendrier des achats. La présentation d'un état récapitulatif des dépenses et la copie des justificatifs correspondants devront être fournies régulièrement à l'Université de Lille.

L'Université de Lille prendra en charge 3 voyages aller-retours maximum du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence, correspondants uniquement à sa venue pour la phase d'immersion et la phase de résidence. L'artiste prendra en charge son hébergement tout au long de la résidence. Les frais de restauration sont à la charge de l'artiste. Les allers-retours réalisés à titre personnel sont à la charge de l'artiste.

6.4 Accompagnement

L'Université de Lille, via sa Direction culture, est opératrice de la résidence-mission ARTU, à ce titre, elle :

- accompagne l'artiste-résident.e afin de le/la guider dans sa découverte du territoire ;
- organise des temps de rencontres permettant aux enseignant.e-s de faire connaissance avec l'artiste retenu.e et avec sa démarche artistique, de manière préalable à sa venue ;
- veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- veille particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre de l'artiste, tout au long de la résidence-mission ARTU (et si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l'ensemble du territoire d'action ;
- facilite et accompagne les rencontres avec les enseignant.e-s-chercheur.e-s, personnels et étudiant.e-s et la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- organise la communication en direction de la communauté universitaire, et suit la relation aux médias ;
- assure la gestion technique (planning, hébergement) et administrative de la résidence-mission ARTU (paiement, suivi du budget global...)

- met à disposition les moyens techniques et veille aux bonnes conditions d'exposition des œuvres de l'artiste, certaines composantes disposant de salle d'exposition, de salle de spectacle, d'autres non.

7 – Communication autour de la résidence

Au cours de la résidence, les gestes artistiques réalisés sont valorisés grâce aux moyens suivants :

- Le site de la Direction culture de l'université s'il le permet, support de la résidence, permet de prendre connaissance du travail mené. L'artiste peut contribuer à animer ce support ;
- Les réseaux sociaux de l'université, plus particulièrement de la Direction culture de l'Université de Lille, et des partenaires représentent un outil important de la communication sur la présence de l'artiste ;
- Des captations vidéos et photographies sont également envisagées durant le temps de résidence ;
- Les programmations culturelles de l'université annoncent la présence de l'artiste.

Quiconque se trouvant sur le territoire universitaire régional n'est censé ignorer la présence de l'artiste-résident-e et sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de cette résidence-mission ARTU s'engagent à la rendre visible aux yeux de la population universitaire dans son ensemble.

8 – Valorisation de la résidence-mission

À la suite de la résidence, les équipes universitaires ont à cœur de garder une trace de la présence de l'artiste. Cet outil, qui peut prendre différentes formes (catalogue, objet, site...), sera à la fois un outil de promotion de la résidence-mission ARTU et le témoin du passage de l'artiste dans les établissements. Cette pièce sera à imaginer avec les acteurs du projet et sera la vitrine du travail de l'artiste réalisé pendant la résidence-mission ARTU.

9 – Transition

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociale, sociétale environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :

- du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- de la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle ;
- des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture ;
- des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- de la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

10 – Sélections et entretiens

Les candidatures sont examinées par un comité de sélection rassemblant les partenaires, et éventuellement des entretiens complémentaires. Le jury est généralement composé de représentants :

- de l'université, techniciens de services culturels, élus...
- de la Drac Hauts-de-France.

L'étude des candidatures est réalisée suivants les critères suivants, définies d'un commun accord entre les membres du jury :

- qualité de la démarche artistique de l'artiste ;
- propension et motivation à rencontrer les publics dans leur diversité ;
- respect et compréhension de l'appel à candidature du cahier des charges et des principes de la résidence-mission ARTU ;
- pertinence des pistes de travail proposées avec les publics, en fonction de la demande et des besoins du territoire (et d'une connaissance souvent partielle à ce stade du territoire) ;
- prise en compte de la thématique et des disciplines artistiques s'il y a lieu.

À l'issue de l'étude des dossiers, des auditions seront menées, à l'Université de Lille avec les artistes pré-sélectionné-e-s le **vendredi 30 juin 2023**.

Le nom de l'artiste retenu-e sera annoncé le **mardi 4 juillet 2023**.

Contact, demande de renseignements complémentaires : artu@univ-lille.fr

10 – Faire acte de candidature

Chaque artiste intéressé-e par cette offre est invité-e, avant toute chose à bien appréhender les données territoriales et la notion de geste artistique afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause. Dans ce cas, il est demandé d'adresser un dossier par envoi électronique uniquement et sous format PDF (un PDF unique), comprenant :

- une lettre de motivation et d'intention qui doit faire apparaître :
 - la bonne compréhension et l'acceptation du présent cahier des charges
 - la bonne compréhension du territoire et de son projet
 - en quoi la démarche artistique y répond, ainsi qu'au thème et aux disciplines éventuelles
 - la motivation spécifique du candidat pour participer à la résidence-mission ARTU
 - une première réflexion sur les gestes artistiques, voire des pistes de réalisation adaptées au contexte local et aux publics est conseillée. Il ne s'agit cependant pas d'un projet précis à produire
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique présentant un ensemble de productions représentatives ;
- une liste illustrée des œuvres et productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant, avant et/ou après le temps de résidence.

Si l'artiste-candidat.e souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, il/elle transmettra les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ces apports.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : artu@univ-lille.fr

(Sujet : ARTU – Université de Lille – suivi du nom de l'artiste)

L'envoi est à effectuer au plus tard le mardi **20 juin 2023 avant minuit**, dernier délai.